



AXA France IARD : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Paris ■ **AXA Assurances IARD Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges Sociaux : 370, rue Saint Honoré 75001 Paris ■ **AXA Courtage Assurance Mutuelle** : société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572 - Siège social : 26, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris ■ **Entreprises régies par le Code des assurances**

Cachet de l'intermédiaire

Réf :
Fax et nom de l'interlocuteur :



Service destinataire

**ASSURANCE DE L'OPÉRATION
DE CONSTRUCTION**

VOTRE CODE : App. Agent App. ind, CIE

Formulaire de déclaration du risque

Cocher le (ou les)
contrat(s) souhaité(s)

AVANT RÉCEPTION : ASSURANCE « **TOUS RISQUES CHANTIERS** »

APRÈS RÉCEPTION : ASSURANCE « **DOMMAGES OUVRAGE** »

1 - SOUSCRIPTEUR

■ **Code client** : **Code SIRET** :

Nom ou raison sociale :

N°, rue, bâtiment :

Code postal : Commune :

■ Contrats souscrits auprès d'AXA ? OUI NON Si OUI, références des contrats et catégorie :

2 - ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS DU RISQUE "DOMMAGES OUVRAGE"

Cochez la case correspondante à la nature du risque.

- **QUALITÉ DU SOUSCRIPTEUR** : promoteur immobilier, vendeur d'habitations destinés à la vente : OUI
- **SITUATION DU RISQUE** : ouvrage situé en zone inondable : OUI
- **NATURE DE L'OUVRAGE** :
 - les piscines, centres nautiques, patinoires : OUI
 - les ouvrages comportant des salles blanches : OUI
 - les ouvrages dont la fonction principale est la retenue, le stockage ou l'extraction de matière ou d'énergie : OUI
 - les ouvrages dont la destination est le transport de matière, d'énergie, d'hommes ou d'animaux : OUI
 - les ouvrages maritimes, lacustres ou fluviaux ainsi que les ouvrages d'infrastructure ferroviaire, routière, piétonnière ou aéroportuaire : OUI
 - les voiries et réseaux divers, les canalisations, lignes ou câbles et leurs supports, les parcs de stationnement, les ouvrages de télécommunication, les ouvrages sportifs et de loisirs destinés à une activité de plein air sauf si l'un ou l'autre de ces ouvrages est l'accessoire d'un ouvrage à caractère immobilier relevant des travaux de bâtiment, et qu'ils font l'objet d'une même opération de construction : OUI
- **ÉTUDE DE SOL** : pour les ouvrages excédant 300 000 € ou comportant une intervention sur la structure porteuse ayant un impact sur les fondations : absence d'étude de sol, ou étude mal adaptée : OUI
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE** :
 - pour les ouvrages excédant 30 000 € : absence de maîtrise d'œuvre, ou maîtrise d'œuvre incomplète : OUI
 - pour tout ouvrage comportant intervention sur structures porteuses : absence de maîtrise d'œuvre complète : OUI
- **CONTRÔLE TECHNIQUE** : pour les ouvrages excédant 300 000 € : absence de contrôle technique, ou mission de contrôle inadaptée à l'ouvrage, ou avec avis final défavorable : OUI
- **TRAVAUX SUR EXISTANTS** : pour des travaux comportant surélévation, reprise en sous-œuvre, création de sous-sol, renforcement de fondations, ou intervention sur structures porteuses : absence de contrôle technique de type "LE" : OUI
- **IMMIXTION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LES TRAVAUX** :
 - dans la maîtrise d'œuvre : OUI
 - dans les travaux de gros œuvre (fondations, maçonnerie, béton armé, charpente...) : OUI
 - dans les travaux de clos et couvert (étanchéité, couverture, menuiserie...) : OUI
 - dans les travaux touchant les installations électriques ou du gaz : OUI

Si l'une de ces cases a été cochée, aviser préalablement les services production avant de finir de compléter ce formulaire de déclaration de risque.

3 - QUALITÉ DU SOUSCRIPTEUR / USAGE DE LA CONSTRUCTION

Le souscripteur agit en qualité de ⁽¹⁾ :

■ maître d'ouvrage : ■ autre qualité, à préciser :

■ mandataire du propriétaire de l'ouvrage :
(joindre le mandat)

La construction est-elle réalisée⁽¹⁾ - pour un usage locatif ou un usage propre : - pour un usage mixte :
- pour un usage destiné à la vente : dans ce cas, se reporter au paragraphe 2.

Maître d'ouvrage si différent du souscripteur :

Nom ou raison sociale :

N°, rue, bâtiment :

Code postal : Commune :

4 - TYPE D'OUVRAGE

BÂTIMENTS D'HABITATION (1)

- Maison individuelle en secteur diffus (1 permis de construire par maison)
- Maison individuelle en secteur groupé (1 permis de construire unique pour l'ensemble)
- Bâtiment collectif d'habitation
- Logements inclus dans un bâtiment de destination principale autre qu'habitation
- Habitation communautaire : (foyer, résidence pour personnes âgées...)
- Hôtel

BÂTIMENTS FONCTIONNELS (1)

- Bureaux y compris locaux administratifs
- Établissements d'enseignement : école, collège, lycée, locaux universitaires, laboratoire,
- Restaurant scolaire ou universitaire...
- Établissement de soins : hôpital, clinique, établissement de convalescence ou de repos
- Bâtiment public ou para-public : gare, aéroport, poste, douane, tribunal, prison, commissariat, gendarmerie, caserne...
- Établissement culturel
- Salle des fêtes, salle polyvalente, maison des jeunes...
- Salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musée...
- Salle de sport, gymnase, dojo
- Piscine publique, centre nautique, patinoire voir paragraphe 2.
- Autre bâtiment sportif
- Commerce et magasin
- Grande surface de vente et centre commercial
- Bâtiment industriel, atelier, usine
- Industrie agro-alimentaire
- Entrepôt
- Bâtiment agricole dont la destination n'est pas le stockage en vrac : hangar, bâtiment d'élevage, serre...
- Parc de stationnement à usage public voir paragraphe 2.

OUVRAGES ÉNERGIE ET ÉQUIPEMENT URBAIN (1)

- Énergie et équipement urbain : usine de traitement des eaux, des ordures ménagères, centrale thermique...
 - Silo, stockage à plat, ouvrage contenant des solides et pâtes...
 - Château d'eau, réservoir d'eau, ouvrage contenant des fluides...
- } voir paragraphe 2.

AUTRES OUVRAGES

A préciser : _____

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

5 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

Nom de l'affaire (appellation commerciale) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Permis de construire : N° Date et lieu de délivrance :

Coût total prévu : TTC € = CTC (coût total de construction)

Ce coût comprend :

■ les travaux d'exécution, y compris ceux de viabilité, tous corps d'état : €

dont : (selon le type d'ouvrage réalisé)

– travaux de bâtiment : TTC €

– travaux de génie civil : TTC €

■ matériels et équipements industriels..... TTC €

■ les honoraires du contrôleur technique..... TTC €

■ les honoraires d'architecte, ingénieurs, bureaux d'études, coordonnateurs SPS TTC €

Dates prévues

{ – de déclaration d'ouverture de chantier.....
– de commencement des travaux.....
– d'achèvement des travaux

6 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

6.1 Tous les travaux sont-ils de technique courante ? ⁽¹⁾..... OUI NON

Si NON, voir « Documents à joindre » (§11 - page 10)

Par travaux de technique courante, il faut entendre des travaux réalisés avec des produits ou procédés de construction :

■ soit normalisés ou réputés « traditionnels », c'est-à-dire conformes aux dispositions suivantes :

– la réglementation fixée par les lois, décrets et arrêtés,

– les Normes Françaises homologuées, y compris celles portant une référence de Documents Techniques Unifiés (DTU), sous réserve que ces documents ne fassent pas l'objet d'un communiqué de « mise en observation » de la Commission Prévention Produits* (C2P),

– les règles et cahiers des charges établis par les Organismes Professionnels du Bâtiment ou les Normes Françaises non homologuées, sous réserve que ces documents aient été agréés par l'assureur ou acceptés par la Commission Prévention Produits* (C2P),

■ soit non « traditionnels », ni « normalisés » sous la triple condition suivante :

– qu'ils aient fait l'objet d'un Avis Technique, favorable et en cours de validité, de la Commission ministérielle instituée par l'arrêté du 2 décembre 1969,

– qu'ils soient mis en œuvre dans les conditions, limites et prescriptions stipulées dans cet Avis Technique et le Cahier des Prescriptions Techniques annexé à celui-ci ou auquel il se réfère et, s'il n'y a pas contradiction avec celles-ci, dans le dossier de travail annexé à l'Avis Technique,

– qu'ils ne fassent pas l'objet d'un communiqué de « mise en observation » de la Commission Prévention Produits* (C2P),

■ soit ayant fait l'objet d'un cahier des charges de conception, de fabrication et de mise en œuvre qui a reçu un agrément temporaire de l'assureur, sous réserve que cet agrément temporaire soit en cours de validité à la date de mise en œuvre du produit ou procédé et que soient respectées les conditions de délivrance de cet agrément et de mise en œuvre du produit ou procédé précisées dans l'attestation d'agrément.

*les communiqués de la Commission Prévention Produits (C2P) sont accessibles sur le site Internet de l'Agence Qualité Construction

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

6 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (suite)

6.2 Les travaux comportent-ils des produits ou des procédés de construction mis en observation par la C2P

(Commission Prévention Produits) ?⁽³⁾ OUI NON si OUI lesquels ?

6.3 Les travaux comportent-ils :⁽¹⁾

Contrôle technique légalement obligatoire

- | | | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|---|--|
| ■ des établissements recevant du public ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | pour les établissements classés en 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e catégorie |
| ■ des immeubles dont le plancher du dernier niveau est situé à plus de 28 m du niveau du sol le plus haut utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| ■ des bâtiments, autres qu'à usage industriel, comportant : | | | | |
| - des éléments en porte à faux de portée supérieure à 20 m ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - des poutres ou arcs de portée supérieure à 40 m ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - des parties enterrées de profondeur supérieure à 15 m (par rapport au sol naturel) ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - des fondations de profondeur supérieure à 30 m ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - des reprises en sous-œuvre ou des travaux de soulèvement d'ouvrages voisins, sur une hauteur supérieure à 5 m ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - des techniques spécifiques d'étanchéité ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - des travaux antiparasitaires ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - du montage levage d'éléments préfabriqués ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - des structures tridimensionnelles ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - une isolation thermique par l'extérieur ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - des vitrages extérieurs agrafés ou collés ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |
| - des revêtements de façades rapportées ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> | |

6.4 Un contrôle technique est-il prévu ?⁽¹⁾ OUI NON

Si OUI, fournir la convention de contrôle technique et le rapport de fin de phase de conception, et préciser le ou les types

de mission⁽¹⁾: LP (ex. A) L S PS F Ph Th LE P1 AV

autres, à préciser :

6.5 Une maîtrise d'œuvre est-elle prévue, s'agissant d'un ouvrage excédant 30 000 € de coût total, ou bien comportant une intervention sur structure porteuse (surélévation, reprise en sous-œuvre, création de sous-sol, renforcement de fondation) ?⁽¹⁾

OUI

NON voir paragraphe 2.

Si OUI, la maîtrise d'œuvre est-elle complète (conception et surveillance) ?

OUI

NON voir paragraphe 2.

6.6 Y a-t-il des travaux sur existants ?⁽¹⁾

OUI si oui, indissociables de l'existant ? OUI NON (ou les deux)

NON

Si OUI, préciser en quoi consistent ces travaux⁽¹⁾ :

- | | | | |
|--|---|--|---|
| - surélévation..... | <input type="checkbox"/> | - renforcement de fondations..... | <input type="checkbox"/> |
| - reprise en sous-œuvre | <input type="checkbox"/> | - travaux sur structures porteuses | <input type="checkbox"/> |
| - création de sous-sols..... | <input type="checkbox"/> | - second œuvre | <input type="checkbox"/> |
| - traitement antiparasitaire | <input type="checkbox"/> | - traitement ou retrait d'amiante..... | <input type="checkbox"/> ⁽²⁾ |
| - retrait du plomb | <input type="checkbox"/> ⁽²⁾ | | |
| - autres travaux <input type="checkbox"/> à préciser : | | | |

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

(2) Voir paragraphe 8.5.

(3) Voir documents à joindre au paragraphe 10.

6 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (suite)

Travaux sur existants (suite)

Valeur des existants : € = VE Année de construction des existants :

Coût des travaux neufs : € = CTN

6.7 Une étude de sol, en rapport avec le projet, est-elle réalisée ? ⁽¹⁾ OUI NON Dans ce cas, voir paragraphe 2.

Si OUI, fournir le rapport d'étude de sol et préciser la nature de la mission.

Les définitions des missions d'étude de sol sont les suivantes ⁽¹⁾ :

- | | |
|---|--|
| G0 : exécution de sondages, essais et mesures géotechniques... <input type="checkbox"/> | G3 : étude géotechnique d'exécution..... <input type="checkbox"/> |
| G1.1 : étude préliminaire de faisabilité technique..... <input type="checkbox"/> | G4 : suivi géotechnique d'exécution..... <input type="checkbox"/> |
| G1.2 : étude de faisabilité des ouvrages géotechniques..... <input type="checkbox"/> | G5.1 : diagnostic géotechnique avant, pendant ou après construction en l'absence de sinistre... <input type="checkbox"/> |
| G1.3 : étude de prédimensionnement des ouvrages géotechniques <input type="checkbox"/> | G5.2 : diagnostic géotechnique sur un ouvrage sinistré. <input type="checkbox"/> |
| G2 : étude de projet géotechnique..... <input type="checkbox"/> | |

Le souscripteur déclare que la construction est située dans une zone : ⁽¹⁾

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| – contaminée par les termites ou autres insectes xylophages..... | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| – considérée comme zone à risque d'exposition au plomb..... | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| – inondable (voir paragraphe 2)..... | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| – objet d'un plan de prévention des risques ou d'un arrêté de catastrophe naturelle..... | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| – sismique..... | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

6.8 Le souscripteur déclare que la construction concerne une installation classée ^{(1) (2)}..... OUI NON

7 - RÔLE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

7.1 La maîtrise d'œuvre est-elle assumée, totalement ou partiellement, par le maître de l'ouvrage ? ⁽¹⁾

- OUI Si OUI : voir paragraphe 2.
NON

7.2 Le maître de l'ouvrage exécute-t-il lui-même une partie des travaux ? ⁽¹⁾..... OUI NON

Si OUI, indiquer : lesquels ⁽¹⁾ :

- | | |
|---|----------------------|
| – Travaux de gros œuvre : fondations, maçonnerie, béton armé, charpente... <input type="checkbox"/> | } voir paragraphe 2. |
| – Travaux de clos et de couvert : étanchéité, couverture, menuiserie... <input type="checkbox"/> | |
| – Travaux relatifs aux installations de gaz et d'électricité <input type="checkbox"/> | |

– autres travaux, à préciser Quelles sont ses compétences ? Depuis quand réalise t-il ce type de travaux ?

■ est-il assuré pour cette activité ? ⁽¹⁾..... OUI NON

Si OUI, indiquer les références du contrat et la société d'assurances et joindre les attestations d'assurance si non assuré AXA :

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

(2) Répondant aux critères fixés par la loi n°76-633 du 19 juillet 1976

8 - LES INTERVENANTS PARTICIPANT À L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

8.1 Maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques, ingénieurs conseils **TITULAIRES DU MARCHÉ**

Maîtrise d'œuvre

Mission	Nom et adresse de la personne réalisant la mission	Assurance de RC décennale		Montant de la garantie
		Nom de l'assureur	N° du contrat	

Bureaux d'études techniques, ingénieurs conseils

Mission	Nom et adresse de la personne réalisant la mission	Assurance de RC décennale		Montant de la garantie
		Nom de l'assureur	N° du contrat	

8.2 Maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques, ingénieurs conseils **INTERVENANT EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANTS**

Maîtrise d'œuvre

Mission	Nom et adresse ⁽¹⁾	Assurance de RC décennale ⁽¹⁾		Montant de la garantie	Donneur d'ordre
		Nom de l'assureur	N° du contrat		

Bureaux d'études techniques, ingénieurs conseils

Mission	Nom et adresse ⁽¹⁾	Assurance de RC décennale ⁽¹⁾		Montant de la garantie	Donneur d'ordre
		Nom de l'assureur	N° du contrat		

8.3 Entreprises chargées de l'exécution des travaux : entreprises **TITULAIRES DU MARCHÉ**

Nature des travaux	Montant des travaux réalisés	Nom et adresse	N° d'ordre	Assurance de RC décennale	Montant de la garantie
Consolidation des sols et fondations			1		
Maçonnerie Béton armé			2		
Couverture			3		
Charpente			4		
Menuiserie			5		
Étanchéité			6		

(1) De la personne réalisant la mission.

8.3 Entreprises chargées de l'exécution des travaux : entreprises **TITULAIRES DU MARCHÉ** (suite)

Nature des travaux	Montant des travaux réalisés	Nom et adresse	N° d'ordre	Assurance de RC décennale	Montant de la garantie
Façades			7	Assureur : N° de contrat :	
Plomberie			8	Assureur : N° de contrat :	
VRD			9	Assureur : N° de contrat :	
Isolation thermique par l'extérieur			10	Assureur : N° de contrat :	
Chauffage Climatisation			11	Assureur : N° de contrat :	
Électricité			12	Assureur : N° de contrat :	
Autres, à préciser :				Assureur : N° de contrat :	

8.4 Entreprises chargées de l'exécution des travaux : entreprises **INTERVENANT EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANTS**

Nature des travaux	Montant des travaux réalisés	Nom et adresse ⁽¹⁾	Assurance de RC décennale	Montant de la garantie	Numéro du donneur d'ordre ⁽²⁾
Consolidation des sols et fondations			Assureur : N° de contrat :		
Maçonnerie Béton armé			Assureur : N° de contrat :		
Couverture			Assureur : N° de contrat :		
Charpente			Assureur : N° de contrat :		
Menuiserie			Assureur : N° de contrat :		
Étanchéité			Assureur : N° de contrat :		

(1) De l'entreprise réalisant les travaux.

(2) Voir le numéro d'ordre de chaque entreprise titulaire du marché.

8.4 Entreprises chargées de l'exécution des travaux : entreprises **INTERVENANT EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANTS** (suite)

Nature des travaux	Montant des travaux réalisés	Nom et adresse ⁽¹⁾	Assurance de RC décennale	Montant de la garantie	Numéro du donneur d'ordre ⁽³⁾
Façades			Assureur : N° de contrat :		
Plomberie			Assureur : N° de contrat :		
VRD			Assureur : N° de contrat :		
Isolation thermique par l'extérieur			Assureur : N° de contrat :		
Chauffage Climatisation			Assureur : N° de contrat :		
Électricité			Assureur : N° de contrat :		
Autres, à préciser			Assureur : N° de contrat :		

8.5 Autres intervenants

		Nom et adresse ⁽¹⁾		Assurance ⁽¹⁾	Donneur d'ordre ⁽²⁾
Coordonnateur sécurité protection-santé				Assureur : N° du contrat :	
Entreprise réalisant :	Montant des travaux	Nom et adresse ⁽¹⁾	Qualifications	Assurance ⁽¹⁾	Donneur d'ordre ⁽²⁾
le traitement ou retrait d'amiante				Assureur : N° de contrat :	
le retrait du plomb				Assureur : N° de contrat :	

(1) De l'entreprise réalisant les travaux ou de l'intervenant réalisant la mission.

(2) Si l'intervenant est sous-traitant.

(3) Voir le numéro d'ordre de chaque entreprise titulaire du marché (page 6 et 7).

■ Avant réception pour le compte de l'ensemble des intervenants : TRC

9.1. Tous risques chantiers (pour ouvrages de bâtiment ou de génie civil) ⁽¹⁾ OUI NON

		Garanties demandées ⁽¹⁾		
		OUI	NON	
Effondrement de l'ouvrage	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Autres dommages matériels subis par :	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
– l'ouvrage	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
– les ouvrages provisoires ⁽²⁾	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
– les baraques de chantier ⁽²⁾	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
– les engins de chantier ⁽²⁾	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Dommages aux existants	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Responsabilité civile du maître d'ouvrage	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Maintenance

Maintenance visite pour les ouvrages de bâtiment	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Maintenance visite pour les autres ouvrages	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Maintenance monteur pour les équipements industriels	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Maintenance constructeur pour les équipements industriels	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Assiette de la cotisation TRC : TTC HT ⁽¹⁾⁽³⁾

Durée prévue {

- des travaux de montage (matériels et machines).....
- des essais à chaud ou en charge.....

■ Après réception pour les ouvrages de bâtiment : DO

9.2 Dommages ouvrage⁽¹⁾ : OUI NON

1. **Formule complète⁽¹⁾ :** OUI NON

▪ Pour des **travaux neufs** :
Toutes garanties (dommages obligatoires, responsabilité décennale et garanties complémentaires des CNR, dommages subis par les éléments d'équipement, dommages immatériels après réception)

▪ Pour des **travaux sur existants** :
idem + dommages subis par les existants
Montant de la garantie « dommages subis par les existants » souhaitée : €

2. **Si NON, formule partielle⁽¹⁾ :**

Le proposant **ne souhaite pas souscrire** les risques suivants :

- Pour des **travaux neufs** :
 - responsabilité des CNR (garanties décennale et complémentaires).....
 - dommages subis par les éléments d'équipement
 - dommages immatériels après réception
- Pour des **travaux sur existants** :
 - responsabilité des CNR (garanties décennale et complémentaires).....
 - dommages subis par les éléments d'équipement
 - dommages immatériels après réception
 - dommages subis par les existants

Assiette de la cotisation DO : TTC HT ⁽¹⁾⁽³⁾

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.
 (2) Si la garantie est demandée, joindre la liste des matériels (voir « documents à joindre »).
 (3) En cas de sinistre, le règlement sera effectué sur la base de ce qui est demandé.
 (4) En cas de travaux sur existants.

10 - PIÈCES NÉCESSAIRES «A MINIMA» POUR L'APPRÉCIATION ET LA COTATION D'UN RISQUE «D.O.»

Ce tableau détermine le minimum de documents techniques indispensables à l'examen d'un risque « D.O. ». Cependant, selon les particularités de chaque demande, les services de souscription pourront demander des pièces complémentaires.

Minimum de documents techniques exigés	Nature de l'ouvrage			
	Maison individuelle isolée		Autres ouvrages	
	Ouvrage neuf	Travaux sur existants	Ouvrage neuf	Travaux sur existants
■ Copie du permis de construire	X	X	X	X
■ Document CERFA d'ouverture de chantier	X	X	X	X
■ Descriptif technique et estimatif des travaux	X	X	X	X
■ Jeu de plans sommaire	X	X		X
■ Copie de la convention de contrôle technique de type LE (en cas de surélévation, reprise en sous-œuvre, création de sous-sol, renforcement de fondations, intervention sur structures porteuses)		X		X
■ Rapport de l'expert (en cas de travaux consécutifs à un sinistre)		X		X
■ Copie du rapport de sol, pour les ouvrages excédant 300 000€			X	X
■ Copie de la convention de contrôle technique, pour les ouvrages excédant 300 000€			X	X
■ Plans masse, coupe et façades			X	X
■ Planning des travaux			X	X
■ Plans des existants, avant et après les travaux		X		

11 - PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉMISSION DU CONTRAT/CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Cette liste récapitule tous les documents qui constituent le dossier technique indispensable à la confirmation de la proposition et l'émission du contrat.

Outre les pièces ci-dessus décrites, liste des documents indispensables pour émettre le contrat	
■ Rapport de fin de phase de conception du contrôleur technique	X
■ Rapport définitif du contrôleur technique	X
■ Rapport d'étude de sol (si une telle étude a été réalisée) et avis du service des carrières s'il y a lieu	X
■ Permis de construire et annexes	X
■ Plan d'étage courant	X
■ Plan de coupe d'élévation	X
■ Plan des VRD	X
■ Devis descriptif de chaque entreprise intervenante	X
■ Contrats de maîtrise d'œuvre (y compris montant des honoraires) des architectes, maîtres d'œuvre, BET	X
■ Plans détaillés des existants avant et après réalisation des travaux neufs, s'il y a travaux avec interventions sur structures porteuses	X
■ Attestations d'assurance de responsabilité décennale de tous les intervenants (avec mention DROC, activités, montant des garanties, technique non courante et abrogation de RP s'il y a lieu)	X
■ Copie du document ou documentation technique et cahier des charges en cas d'utilisation de produits faisant l'objet d'un avis technique, d'un ATEX, d'une enquête spécialisée ou d'une mise en observation par la C2 P	X
■ Mandat du maître d'ouvrage si le souscripteur n'est pas le maître d'ouvrage	X
Pour les chantiers hors maisons individuelles, d'un montant supérieur à 300 000 €, joindre en outre les documents suivants :	
■ CCAG (cahier des clauses administratives générales)	X
■ CCAP (cahier des clauses administratives particulières)	X
■ CCTP (cahier des clauses techniques particulières)	X
■ DOE (devis quantitatif estimatif)	X
■ RPAD (règlement particulier d'appel d'offres) dans le cas d'un ouvrage sous appel d'offres	X
■ Convention de contrôle technique régularisée	X

Si une garantie TRC est demandée, joindre en sus des documents précédents :

■ Planning détaillé du chantier	×
■ Plan d'installation de chantier	×
■ La liste, le descriptif et le montant de la valeur à neuf des ouvrages provisoires, baraques ou engins de chantier pour lesquels la garantie des dommages matériels est demandée	×

Dès réception, devront être communiqués à l'assureur : le procès-verbal de réception et, s'il y a lieu, de levées de réserves.

12 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Correspondance de l'intermédiaire - Observations complémentaires

« Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-avant, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

J'autorise votre société à communiquer mes réponses à ses correspondants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat.

Je l'autorise également à utiliser mes réponses dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui.

Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du service clientèle régional de l'assureur pour toute information me concernant. »

Fait à

le

Signature du client proposant